



SAINT-CÉRÉ
VILLE DE SAINT-CÉRÉ

VILLE DE SAINT CERE
SERVICE DES EAUX
43 AVENUE FRANCOIS DE MAYNARD
46400 SAINT CERE
Tel : 05.65.10.01.17.
Fax : 05.65.10.01.29

Horaires de permanences :
le mardi et le vendredi de 14h à 16h30
Urgences : 06.73.68.98.54.
Mail administratif : sabinelleida@saint-cere.fr
Mail technique : laurent.foullac@saint-cere.fr

Message :

Tout abonné est vivement engagé à protéger son compteur contre le gel et à surveiller régulièrement sa consommation.

Un goutte à goutte = 4 litres par heure soit 35 m³ par an.

Un filet d'eau (chasse d'eau) = 16 litres par heure soit 140 m³ par an.

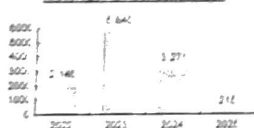
En cas de départ, n'omettez pas de faire résilier votre abonnement. Tant que le service des Eaux n'est pas informé d'une demande de résiliation, le titulaire du contrat d'abonnement est redevable des frais d'abonnement et de consommation de l'installation concernée

- **Renseignements** : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au service de la collectivité du présent acte;

- **Réclamations** : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous au service de la collectivité du présent acte ; veuillez avoir l'obligeance d'informer le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.

* Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

Historique de consommation



EN ESPECES (DANS LA
LIMITE DE 300€) OU EN
CARTE BANCAIRE, MONTANT
PRÉSENT AVIS, AUPRÈS D'UN
BURALISTE OU PARTENAIRE
AGRÉÉ (LISTE
CONSULTABLE SUR LE SITE
WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PO
RTAIL/PAIEMENT-
PROXIMITÉ).



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à renvoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

Référence à
rappeler

N° du contrat : 6707
Occupant : SARL LE SOULHOL

Adresse du
lieu desservi :

353 QUAI AUGUSTE SALESSES
CAMPING COMPTEUR GENERAL
46400 SAINT CERE

SQC DE SAINT CERE
4 PLACE GAMBETTA
46400 SAINT CERE

0452-003995-0011-2

SARL LE SOULHOL
QUAI AUGUSTE SALESSES
46400 SAINT CERE

Facture réelle n° 2025-1 / 2488 du 30/06/2025

Eau et Assainissement

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

215 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,002281 €

Abonnement
Consommation

Montants
75,51
603,24

Total de la facture

673,75

Montant total à payer avant le 14/08/2025

678,75 €

Date limite de réclamation : 30/07/2025

SARL LE SOULHOL
QUAI AUGUSTE SALESSES
46400 SAINT CERE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA04602400200000000000000248825

ICS : FR94ZZ609612

Référence : 4 AB 25 0000000000002488 T 105 14

Montant :

678,75 €

Créancier : EAU-SAINT CERE

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE Cedex 9

Payé le 20/06

002110500251 LE SOULHOL

941133000175 381800000000000024880460244932706

67875